

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Depuis 1992, des échanges ont lieu au titre de la coopération décentralisée entre les agglomérations de Lyon et Santiago du Chili, d'une part, Lyon et Montréal, d'autre part. Ces échanges ont porté sur les programmes de développement social urbain mis en place dans chacune de ces agglomérations.

Les thèmes traités globalement dans ces échanges concernent la mise en oeuvre de programmes territorialisés de développement, visant à réduire dans chacune de ces villes les phénomènes de ségrégation urbaine et sociale.

Dans chaque cas, l'enjeu de la participation effective des citoyens à la mise en oeuvre de ces programmes est un des volets centraux de la démarche.

Les échanges ont concerné, côté chilien, les villes de La Florida, la Pintana, El Bosque et Santiago du Chili ainsi que l'Etat chilien représenté au niveau central (ministère de la planification, ministère du logement et de l'urbanisme) et au niveau régional. Les thèmes traités concernent plus spécialement l'amélioration du cadre de vie pour les habitants des quartiers expérimentaux retenus pour cette action. Sont également traités les aspects : développement économique local, amélioration de la sécurité, développement social, en liaison avec les comités de quartier constitués à cet effet.

En ce qui concerne le Québec, les échanges ont concerné la ville et la communauté urbaine de Montréal, le niveau régional (ministère de la métropole) ainsi que des membres des corporations de développement économique communautaire. Les thèmes traités concernent plus spécialement l'implication des associations dans le développement économique local, les politiques locales de mise à l'emploi, la liaison entre ces actions et l'amélioration générale des conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés.

En ce qui concerne l'agglomération lyonnaise, les échanges ont concerné, outre la communauté urbaine de Lyon, les villes de Lyon, Bron et Vénissieux ainsi que les services de l'Etat et un certain nombre d'acteurs locaux du développement social urbain (régie de quartier Armstrong, Fondation 3 CI, Rhône Développement Insertion, Cap Services, des représentants des bailleurs sociaux, différentes associations de quartier). Ils ont porté plus spécialement sur la mise en oeuvre des programmes de développement social urbain dans les quartiers Péri-Moncel dans le 3^e arrondissement, des Minguettes à Vénissieux, du Terrillon et Parilly à Bron.

Ont participé à ces échanges des élus des communes et des communautés urbaines concernées, des membres des services municipaux et d'Etat, des représentants des habitants, des professionnels du développement local.

Dans le cadre de cette coopération, un bilan a été fait en décembre 1997, sous la forme d'un colloque réunissant à Lyon des participants à ces actions venant des trois agglomérations. Ce bilan va donner lieu à la réalisation simultanée au Chili, au Québec et en France d'une revue consacrée à ces échanges. En France, c'est la revue Economie et Humanisme qui servira de support à cette action.

L'ensemble des participants à ces échanges ainsi que le délégué interministériel à la Ville ont souligné l'importance de ces questions pour chacune des villes et l'intérêt de continuer une coopération visant à diffuser de part et d'autres les pratiques et les savoir-faire développés pour traiter ces problèmes et souhaité que cette poursuite se fasse dans un cadre trilatéral.

Les échanges ont été financés jusqu'ici par des subventions de l'Etat au titre de la coopération décentralisée ainsi que par l'apport de l'Office franco-québécois, du ministère des affaires étrangères et de la Fondation de France.

Aujourd'hui, un nouveau programme est proposé pour poursuivre l'action au titre des années 1998 et 1999. Il consiste à poursuivre cette coopération trilatérale en développant les échanges d'expérience plus fortement sur tout ce qui relève de la participation active des habitants aux programmes de développement locaux dans chacune des trois villes. Le coût de ce programme est évalué à 300 000 F pour l'année 1998, sur lesquels une subvention de l'Etat pourrait être sollicitée à hauteur de 150 000 F au titre de la coopération décentralisée ;

B - Propose, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, d'approuver le principe de la poursuite de la coopération avec l'agglomération de Santiago du Chili et la ville de Montréal, de l'autoriser à signer les conventions correspondantes avec les partenaires concernés, à solliciter les subventions attendues de l'Etat et, le cas échéant, des autres financeurs de cette action, à signer une convention opérationnelle avec l'association Economie et Humanisme en tant qu'opérateur chargé de l'organisation de ces échanges, enfin de fixer l'imputation des dépenses et l'inscription des recettes ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de la poursuite de la coopération avec l'agglomération de Santiago du Chili et la ville de Montréal.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer les conventions correspondantes avec les partenaires concernés,
- b) - solliciter les subventions attendues de l'Etat et le cas échéant des autres financeurs de cette action,
- c) - signer une convention opérationnelle avec l'association Economie et Humanisme en tant qu'opérateur chargé de l'organisation de ces échanges.

3° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 622 800 - fonction 66.

4° - Les recettes attendues seront inscrites et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 747 180 - fonction 66.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,